

Assemblée fraternelle pour les familles expulsées

Chalonnnes-sur-Loire — Samedi midi, le soutien à deux familles de migrants expulsées a mobilisé plus de 500 personnes, à l'initiative de l'association Pour toit.

Solidarités

Une fois de plus, l'association Pour toit, collectif migrants Loire Layon, qui œuvre en Loire Layon Aubance pour « un accueil digne, fraternel et respectueux des migrants », a montré que sa cause pouvait réunir de nombreuses personnes.

Samedi, elle a recueilli 487 signatures à la pétition qu'elle a lancée contre la mise à la rue de deux familles habitant Chalonnnes-sur-Loire depuis un an et demi pour l'une, et deux ans pour l'autre.

« N'ajoutons pas l'inhumanité aux traumatismes et la misère à la pauvreté ! » clamaient les participants.

Quatre parents et six enfants âgés de trois mois à 14 ans viennent d'être déboutés de leurs demandes d'asile, et sont menacés d'expulsion du territoire.

Un contrat à durée indéterminée

« Ils sont venus en France pour s'autoriser un avenir, se sont installés, se sont insérés par l'école et le travail. Demain, ils seront expulsés... Expulsés vers où ? La rue ? Le froid ? La misère ? » s'exclament les porte-parole de l'association.

À leurs côtés, des citoyens chalonnais et d'autres venus des communes environnantes, des associations, des élus, les directeurs des établissements scolaires, des commerçants, le curé de la paroisse, des parents, des enfants, des jeunes et des gens



Samedi midi, le rassemblement lancé par l'association Pour toit, devant l'hôtel-de-ville, a grossi jusqu'à atteindre au moins 350 personnes. Beaucoup sont justes passées, mais ont signé une pétition pour la régularisation des deux familles.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

plus âgés...

Les prises de parole, les témoignages se sont succédé, ponctués par les chants de la compagnie Crue.

La viticultrice qui emploie le père d'une des familles concernées s'est

même engagée à l'embaucher en contrat à durée indéterminée. Tous différents mais tous touchés par une situation insupportable.

« Cela fait chaud au cœur », confie une simple citoyenne, venue rejoindre

les personnes massées sur la place de l'Hôtel-de-Ville. « Je ne veux pas que mes petits-enfants puissent dire : « Ils ont laissé faire ça ! » », lisait-on sur sa banderole.

« Faire 15 kilomètres pour manifester son soutien, ce n'est rien »

Une trentaine d'habitants d'Ingrandes-Le Fresne a répondu à l'invitation de l'association Pour toit, samedi, en soutien aux familles déboutées de leur demande d'asile.

Pourquoi se mobiliser ? « Il n'y a pas de frontières, déclare Louis Marie. Mes expériences professionnelles et personnelles, notamment dans les pays des Balkans, m'ont appris que si les frontières existent, c'est pour mieux les transcender, et la notion d'accueil est universelle. On ne peut pas se cantonner à son propre territoire. Nous sommes citoyens du monde, et la France des droits de l'Homme n'est malheureusement pas très brillante. »

Son ami Dominique a répondu en ces termes : « Tous solidaires devant cette aberration. Faire quinze kilomètres, ce n'est rien quand d'autres en parcourent des milliers au péril de leur vie. »

Michelle prend part au débat.



Les habitants ont signé la pétition lors du rassemblement, samedi, à Chalonnnes.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

« Chalonnnes est mobilisé pour ces familles et ces enfants qui sont inté-

grés dans la vie locale et qui doivent pourtant retourner à la précarité. Je

serais allée de la même façon à Bouchemaine ou Trélazé... »

Christian, conseiller municipal à Ingrandes-Le Fresne est, lui aussi, présent. « Je soutiens cette association comme d'autres Ingrando-Fresnois qui sont engagés dans des actions concrètes liées à ce que l'association Pour toit met en place. Être tous réunis, si nombreux, certains venant du Segréen, des Mauges et du Layon, prouve que le problème des migrants n'est pas qu'un problème urbain, mais aussi une préoccupation rurale que beaucoup prennent à cœur. »

Une pétition a été signée par les personnes présentes. Un habitant de Segré donne une lueur d'espoir : « Trente-cinq personnes ont été déboutées de leur demande chez nous, mais avec le soutien montré par la population locale, aucune n'a été renvoyée. » Dont acte.